



LINDT & SPRÜNGLI

# Politique relative aux droits de l'homme

---

Kilchberg, 2022

Applicable à: Lindt & Sprüngli Group | Contact: [sustainability@lindt.com](mailto:sustainability@lindt.com)





# Politique relative aux droits de l'homme

---

## Préambule

Faire des affaires avec éthique et dans le respect des lois, de l'environnement et des hommes fait partie intégrante des Principes directeurs de Lindt & Sprüngli. L'entreprise Lindt & Sprüngli promeut en outre une culture d'entreprise forte, empreinte d'honnêteté, de respect mutuel et d'intégrité. Nous ne pouvons concrétiser cet engagement et contribuer à un avenir durable sans agir dans le respect des droits de l'homme dans tout ce que nous faisons et entreprenons.

## Étendue de notre engagement

La présente Politique énonce l'engagement de Lindt & Sprüngli à respecter les droits de l'homme. Cela suppose la mise en œuvre d'un processus de diligence raisonnable pour prévenir, atténuer ou mettre fin aux atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement dans l'ensemble du groupe, chaîne d'approvisionnement comprise.

- Notre engagement en faveur des droits de l'homme se fonde sur les conventions et normes internationales suivantes:
- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme;
- Charte internationale des droits de l'homme<sup>1</sup>;
- Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et Normes internationales du travail;
- Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et
- Pacte mondial des Nations Unies.

Cette Politique s'applique à nos divers sites dans le monde ainsi qu'à nos filiales. Nous attendons de nos employés – collaborateurs à temps partiel ou temporaires et mandataires indépendants compris – qu'ils respectent les droits de l'homme conformément à la présente Politique. Les questions relatives aux droits de l'homme étant systémiques, nous devons également compter sur les efforts concertés, continus et honnêtes de toutes les parties prenantes. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à notre Code de conduite du fournisseur ainsi qu'aux lois et règlements applicables localement, qu'ils respectent les engagements de la présente Politique et qu'ils adoptent des politiques et pratiques comparables dans leur propre entreprise et y adhèrent.

---

<sup>1</sup> La Charte internationale des droits de l'homme comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.



## Diligence raisonnable

Nous nous sommes engagés à conduire en permanence un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Ce processus est fondé sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, intègre l'engagement pris auprès des parties prenantes internes et externes et prend en compte les personnes ou groupes de personnes potentiellement ou réellement concernés par nos activités.

Par conséquent, nous mettons en œuvre un système de gestion des risques qui vise à identifier, évaluer et atténuer les risques réels et potentiels au niveau de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. En présence de risques, des mesures préventives sont prises. Le processus de diligence raisonnable et les risques majeurs décelés font l'objet d'un examen annuel, l'efficacité de nos réactions est vérifiée et évaluée et nos efforts sont présentés dans un rapport public. Nos processus de diligence raisonnable, nos appréciations de la chaîne d'approvisionnement et nos mesures de prévention des risques sont continuellement améliorés à la lumière des enseignements tirés. La présente Politique aussi obéit à cette règle. Elle est régulièrement examinée et, au besoin, adaptée. Sa dernière version est librement consultable à l'adresse suivante: <https://www.lindt-spruengli.com/sustainability/governance-documents>.

## Objets de focalisation

Certaines questions de droits de l'homme concernent plus particulièrement notre activité, notre industrie et nos chaînes d'approvisionnement. C'est ce qui ressort d'une évaluation et de la coopération avec les parties prenantes internes et des experts externes. Parmi toutes les questions relatives aux droits de l'homme identifiées, la priorité est donnée aux suivantes (par ordre alphabétique):

- Accès à l'eau et à l'assainissement
- Dégradation de la biosphère / Déforestation
- Travail des enfants
- Changement climatique
- Discrimination, harcèlement et violence
- Travail forcé
- Santé et sécurité
- Droits fonciers
- Revenu de subsistance et salaires
- Durée du travail



# LINDT & SPRÜNGLI

## Intégration et mise en œuvre

Les mesures prises pour un meilleur respect des droits de l'homme et pour résoudre les principaux problèmes intègrent les activités de Lindt & Sprüngli par le biais des politiques, programmes et processus suivants<sup>2</sup>:

- [Plan de durabilité de Lindt & Sprüngli](#)
- [Code de conduite des affaires](#)
- [Code de conduite du fournisseur et déclaration de conformité du fournisseur](#)
- [Politique de la parole libre](#)
- [Politique de marketing responsable](#)
- [Politique en matière de santé et de sécurité](#)
- [Politique environnementale](#)
- [Système de protection de l'enfance au sein des communautés. Document de référence destiné aux fournisseurs](#)

Pour que nos employés et fournisseurs adhèrent à l'engagement de Lindt & Sprüngli en faveur des droits de l'homme, nous leur communiquons la présente Politique ainsi que notre Code de conduite des affaires. Nous formons aussi périodiquement le personnel concerné et continuons le travail de promotion de nos attentes engagé auprès des fournisseurs.

## Mécanismes de réclamation et solutions apportées

Nous encourageons l'expression des préoccupations et le signalement de toute activité qui serait illégale ou non conforme aux politiques de Lindt & Sprüngli. La ligne [Speak Up](#), qui est gérée par un tiers indépendant, a été créée pour recueillir la parole et ces signalements. Elle offre un environnement sûr où confidentialité et anonymat (quand la loi le permet) sont garantis et où il est possible d'exprimer ses préoccupations en différentes langues. Le processus de suivi et d'enquête est expliqué dans notre [Politique Speak Up](#).

Lindt & Sprüngli ne peut tolérer de représailles à l'encontre des personnes ayant parlé, fait un signalement ou coopéré dans le cadre d'une enquête. Tout employé ou cadre de Lindt & Sprüngli qui exercerait des représailles s'exposerait à des mesures disciplinaires. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent des mesures similaires.

Lorsqu'il est manifeste que notre activité a eu ou contribué à avoir un effet néfaste, nous y remédions ou coopérons à y remédier pour les personnes ou groupes de personnes affectés.

## Gouvernance

Le groupe de travail sur les droits de l'homme (GTDH) constitué par Lindt & Sprüngli est un comité transversal qui dépend de la direction du développement durable. Il est présidé par le spécialiste des droits de l'homme et composé des responsables du développement durable, des achats mondiaux, des ressources humaines, de la santé et de la sécurité environnementales dans le monde et des affaires juridiques du groupe. Ce groupe de travail oriente la stratégie de diligence raisonnable de l'entreprise en matière de droits de l'homme, pilote sa mise en œuvre et aide à son application tant au niveau de notre chaîne d'approvisionnement

---

<sup>2</sup> [Documents de gouvernance en matière de durabilité | Lindt & Sprüngli \(lindt-spruengli.com\)](#)



## LINDT & SPRÜNGLI

que dans le reste de l'organisation. Le GTDH se réunit trimestriellement pour passer en revue la stratégie et ses résultats, et pour examiner et apporter des réponses adaptées aux risques identifiés en matière de droits de l'homme. Le directeur financier, en tant que membre de la direction du groupe responsable du développement durable, assure la supervision et la collaboration avec le PDG et les autres membres de la direction. La supervision ultime du respect des droits de l'homme incombe au conseil d'administration, représenté par le Comité de développement durable de l'entreprise. La direction du groupe et le conseil d'administration sont tenus informés au moins une fois par an.

Dr Dieter R. Weisskopf  
PDG, Lindt & Sprüngli

Approuvé par le PDG, la direction du groupe et le conseil d'administration, juin 2022.

Bien que la présente Politique soit traduite dans des langues locales, la version originale en anglais est la seule version officielle.